

République Française
Département des Vosges
LÉPANGES-SUR-VOLOGNE

Nombre de membres

Séance du mardi 20 novembre 2018

en exercice: 14

L'an deux mille dix-huit et le vingt novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 13 novembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Virginie GREMILLET.

Présents : 11

Votants: 13

Sont présents: Virginie GREMILLET, Christian CLAUDON, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Hervé LAHAYE, Michel ULRICH, Dominique PREVOT, Joël FLUCK, Jean-Paul JACQUOT, Anne-Marie FREUDENBERGER

Représentés: Christine PIERSON, Jean FOUCHÉ

Excuses: Michel VILLAUMÉ

Secrétaire de séance: Monique AMET

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Autorisation de passage du Rallye Vosgien Grand Est 2019

L'ensemble des membres présents accepte.

DE 2018 058: BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6413	Personnel non titulaire	-500.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la décision budgétaire modificative.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 059: BUDGET FORÊT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61524	Entretien bois et forêts	550.00	
63512	Taxes foncières	-550.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la décision budgétaire modificative.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 060: ACHAT D'UNE PARCELLE BOISÉE

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'intention d'acheter la parcelle **A34** situé au lieu-dit "**La Chenchelle**" de **78 ares et 02 centiares**.

Cette parcelle est situé sur le territoire de Deycimont près des captages du Roulier.

Son prix de vente est de **780.20 euros** et les frais de notaire sont de **220 euros**.

Le notaire chargé des démarches est Maître POIROT Nadine à Corcieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ACCEPTE** cette proposition et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires à la transaction.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 061: RALLYE VOSGIEN GRAND EST 2019

Madame le Maire présente le parcours du prochain Rallye Vosgien Grand Est 2019 qui aura le lieu le 16 juin 2019. Pour valider ce parcours, le Conseil municipal doit donner son accord.

Il faut savoir que cette étape fait partie du Championnat de France depuis 2017. Il y aura deux passages sur la commune, un le matin et un en début d'après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DONNE** son accord aux organisateurs du Rallye Vosgien Grand Est 2019.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 062: TRAVAUX DE VOIRIES 2019 - CHEMINS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle que les chemins des Aulnes, des Bolottes et de Moinstot sont la propriété de la commune. Leur état permet une circulation difficile pour les riverains. Il devient donc nécessaire d'effectuer leur réfection.

Madame le Maire présente le devis du bureau d'études EHV d'Eloyes qui s'élève à 4 071 euros HT.

Madame le Maire présente l'étude des frais à prévoir pour chaque chemin, soit un total de 101 788 euros répartis comme suit :

- 37 254 euros HT pour le chemin des Aulnes sur 188 m
- 35 210 euros HT pour le chemin des Bolottes sur 155 m
- 29 324 euros HT pour le chemin de Moinstot sur 157 m

Ces prestations comprennent une préparation des fondations, la mise à niveau des tampons, l'installation des avaloirs et un enrobé bi-couche.

Le montant des travaux dépassant 50 000 euros HT, un appel de marché public sera effectué prochainement sur la plateforme dématérialisée du SMIC des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** d'effectuer les travaux nécessaires,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire les demandes de subventions auprès de l'ensemble des services susceptibles de financer ces travaux.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 063: ETAT D'ASSIETTE DES COUPES - EXERCICE 2019

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-4 à L212-4, R213-23, L214-3, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8;

Vu le Code l'Environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants;

Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière;

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes;

Considérant la présentation faite par la représentante de l'ONF;

Madame le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscriptions des coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2019 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE la proposition d'état d'assiette des coupes 2019 annexée à cette délibération, telle que présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier,
- DEMANDE à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 064: AFFOUAGES 2018-2019 - DESTINATION DES COUPES

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-4 à L212-4, R213-23, L214-3, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8;

Vu le Code l'Environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants;

Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière;

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes;

Considérant la présentation faite par la représentante de l'ONF;

Madame le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur les affouages 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ARRÊTE le rôle d'affouage joint à la présente délibération,
- DÉSIGNE comme bénéficiaires solvables :
 - M. PARADIS Philippe
 - M. LAHAYE Hervé
 - M. FLUCK Joël
- FIXE le montant de la taxe d'affouage à 11 euros le stère,
- ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération,
- FIXE le volume maximal des lots à 30 stères
- FIXE le délai d'exploitation au 01/07/2019,
- FIXE le délai d'enlèvement des bois au 01/09/2019,
- INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins et place de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 065: ADHÉSION AU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

M. PARADIS Philippe, adjoint délégué à l'urbanisme indique que le service instructeur des demandes d'urbanisme, à savoir l'Agence Technique Départementale, ne satisfait plus la commune.

Par comparaison, il s'avère que le service instructeur de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, pour un travail équivalent applique des tarifs plus avantageux pour la commune :

	ATD d'Épinal	CA de Saint-Dié-des-Vosges
Permis de Construire	150.00 €	
Sans contrôle		120.00 €
Avec contrôle		130.00 €
Suivi dossier		150.00 €
Certificat d'urbanisme a	19.50 €	24.00 €
Certificat d'urbanisme b	60.00 €	48.00 €
Déclaration Préalable	105.00 €	84.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCEPTE d'adhérer au service de contrôle des demandes d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et DONNE pouvoir à M. PARADIS Philippe, adjoint délégué à l'urbanisme, pour signer les documents afférents.

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 2

Affaires diverses

Dates à retenir

1. 21 novembre 2018 - La CCB2V débutera les travaux de reprise des berges de la Vologne près du Rendez-Vous des Villageois. Pour cela, une partie de l'enrochement va être retirée pour y installer un bio-système qui maintiendra et pérenisera les berges.
2. 28 novembre 2018 - La Manufacture Vosgienne des Grandes Orgues vient démonter l'orgue. Les pièces seront emmenées à leur atelier pour effectuer les réparations nécessaires.
3. 1er décembre 2018 - Les nouveaux arrivants 2018 seront accueillis autour du verre de l'amitié à la mairie. - Les Bacheliers avec mention seront mis à l'honneur lors de cette même réception.
4. 1er et 02 décembre 2018 - Un vide-maison est organisé chez Mme BOYE Paulette au 4 Rue de l'Eglise.
5. 02 décembre 2018 - L'Association Familiale de Lépages et ses Environs organise la réception de Saint Nicolas au foyer de Deycimont.
6. 08 décembre 2018 - Téléthon - Le Foyer Rural de Deycimont et l'Association Familiale de Lépages et ses Environs organisent une marche à 2 euros par participant au profit du Téléthon - Un repas campagnard est proposé sur réservation.
7. 1er janvier 2019 - Ouverture du Répertoire Electorale Unique qui sera géré par l'INSEE. La commission contrôle doit comprendre un conseiller municipal, ce sera M. PREVOT Dominique.

Noël

1. Il est prévu d'installer le sapin de Noël sur la place du Centre.

Travaux prévisionnels 2019

1. La plateforme de stockage du sel de déneigement doit être faite prochainement. En effet, le sel doit être abrité et ne pas être en contact direct avec la terre.
2. Le remplacement des candélabres au HLM Le Gai Champ est reporté à 2019.
3. Une plateforme pour container poubelle sera réalisé en régie Rue de Sources.
4. Suite à une remarque, une poubelle sera installée à l'arboretum situé Rue de Bellevue.
5. Suite aux travaux de la CCB2V aux abords du Rendez-Vous des Villageois, la commune prévoit de sécuriser le parking et les bords de la Vologne en posant une clôture.
6. Un mât des couleurs sera installé au cimetière afin d'honorer tous les anciens combattants qui reposent à cet endroit.
7. Le Jardin des Souvenirs va être délimité et aménagé pour permettre aux familles de se recueillir.
8. Après les retours de plusieurs administrés, une main-courante va être installée à l'escalier d'accès piéton au HLM Le Gai Champ
9. Une réflexion est lancée pour remédier à la vitesse excessive de certains automobilistes. A savoir que dans un premier temps, des panneaux reprenant des dessins des écoles et du centre aéré sont en cours de fabrication et seront posés début 2019.

Employés

Après la démission de M. STEPHAN Francky, un poste d'agent technique est vacant. Mme COURVOISIER Anne-Lise a posé sa candidature pour compléter le mi-temps actuel. L'éventuel recrutement est prévu début 2019.

Les membres présents ont donné leur accord de principe.